



sensei

Bilan de

compétences

Accédez à un métier qui vous ressemble grâce à un travail d'introspection encadré par un professionnel

Les phases du bilan de compétences



1/ Phase d'introduction

Vous faites connaissance avec votre consultant qui vous suivra tout au long de votre bilan. Nous ferons au cours de la phase d'introduction une analyse partagée de votre situation et nous définirons le programme personnalisé de votre bilan de compétences.

Vous découvrirez notre plateforme digitale et votre espace personnel qui vous accompagnera tout au long de votre parcours.



2/ Phase d'investigation

Elle vous permettra de mener une enquête sur votre profil professionnel, votre vocation, vos motivations, vos atouts et ainsi d'identifier un projet professionnel en harmonie avec vous-même.

Entre les différents entretiens avec votre consultant, vous aurez accès à :

- Différents tests de profil professionnel à réaliser
- Plus de 1000 fiches métiers
- Une banque de données d'offres d'emplois mise à jour quotidiennement
- Un atelier de création de votre CV si besoin
- Un atelier managérial si besoin
- Un atelier de découverte de la création d'entreprise si opportun



3/ Phase de conclusion

Pendant cette phase, votre consultant vous remettra votre document de synthèse qui détaillera votre projet professionnel et le plan d'action l'accompagnant.



4/ Suivi post Bilan

Un nouvel entretien sera organisé dans les 6 mois suivant la fin du bilan afin de faire un point sur le déploiement de votre projet professionnel et, le cas échéant, de le corriger ou de l'adapter à votre situation.

En savoir plus

✓ **Public ciblé**

Tous les salariés ou demandeurs d'emploi
Public spécifié par offre de prestation

✓ **Prérequis**

Pas de prérequis pour réaliser un bilan de compétences

✓ **Objectifs**

- Faire le point sur sa situation professionnelle
- Établir un plan d'action détaillé, réaliste et réalisable

✓ **Durée**

La durée d'un bilan de compétences dépend de la formule choisie. Elle varie entre 12h à 22h maximum. Elle se partage entre temps d'accompagnement avec un consultant en bilan de compétences et travaux pratiques.

✓ **Modalités et délais d'accès**

Suite à votre inscription, vous disposerez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Vous serez aussi contacté sous 15 jours par votre consultant en bilan de compétences afin d'organiser votre accompagnement de manière personnalisée, en fonction de votre emploi du temps, de vos contraintes...

Accessibilité handicap

Le référent handicap prendra en compte dès votre inscription votre situation de handicap, si celle-ci est mentionnée. Il vous sera alors proposé un entretien afin d'envisager les aménagements qui pourront être apportés.

Contact Référente Handicap :
psh@sensei-france.fr

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au bilan de compétences, contactez :

contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr



#**activateur**
de progrès

EMPLOI & HANDICAP

Méthodes pédagogiques

Notre accompagnement en bilan de compétences se réalise 100% à distance et en ligne.

Un consultant en bilan de compétences sera attribué à chaque bénéficiaires. Il vous accompagnera tout au long de la réalisation de votre bilan lors d'entretiens individuels, ainsi que 6 mois après pour une enquête de satisfaction.

Un accès à notre plateforme Sensei à vie pour réaliser des tests de personnalité et apprendre à mieux se connaître. Cette plateforme offre aussi l'accès à de nombreuses fiches métiers, données socio-professionnelles sur l'emploi et à une base de données d'offres d'emploi

Modalités d'évaluation

Suivi des objectifs du bénéficiaires à l'aide de formulaire à remplir à chaque entretien avec son consultant.

Questionnaire d'évaluation à mi et fin de parcours

Questionnaire d'évaluation 6 mois post-bilan.

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de remise de synthèse de fin de bilan

Attestation d'assiduité

Cadre légal et réglementaire

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.

Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum, Répartis en 3 phases, Une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion

Nos consultants sont tenus au secret professionnel qui vous garantit une totale confidentialité y compris vis-à-vis de votre employeur.

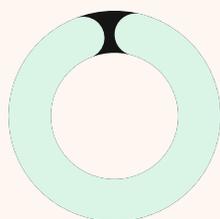
Nos indicateurs de Résultats

Selon une enquête réalisée par Sensei sur l'ensemble des bénéficiaires depuis début d'année 2024



4,75/5

Note de satisfaction client Globale selon une enquête réalisée en fin de parcours.

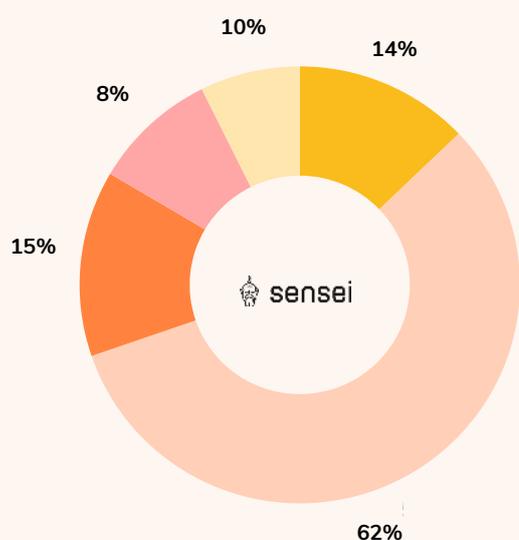


98,68%

Des bénéficiaires estiment que le bilan de compétences a été utile pour leur situation professionnelle.

Les débouchés de nos bénéficiaires suite au bilan de compétences Sensei

Selon une enquête réalisée par Sensei sur 8000 bénéficiaires accompagnés entre 2021 et le premier trimestre 2024



14%

En emploi en CDD dans le secteur privé ou public

62%

En emploi en CDI dans le secteur privé ou public

15%

Sans Emploi

10%

En formation

8%

Auto-Entrepreneur/ Chef d'entreprise

Nos différentes formules

Express

1200 €

Orientation acquisition et validation des compétences

6h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 6h de travail personnel

DocuSign 

Essentiel

1600 €

Concrétisation de projet

8h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel

DocuSign 

Premium

2400 €

Orientation reconversion

12h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel

DocuSign 

Prestige

2800 €

Introspection

14h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel

DocuSign 

Confort

2000 €

Orientation évolution professionnelle

10h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel

DocuSign

OPTION

Consultant Post Bilan

Un vrai suivi de votre plan d'action pour ne pas rester dans l'inaction.

Les financements possibles pour un bilan de compétences

Notre objectif : aider 100% de nos bénéficiaires à trouver des solutions de financement pour leur projet professionnel.

Sensei vous accompagne pas à pas dans le financement de vos bilans de compétences, VAE ou bilan d'orientation scolaire grâce à notre super pôle financement

Les financements propres

Le FAF

Mon Compte Formation (CPF)

Les transitions Pro

Pôle emploi

OPCO

L'AGEFIPH

CPAM - MSA - CPSTI

Mais le plus simple, c'est de prendre directement rendez-vous avec l'un de nos conseillers, qui vous guidera lors de toutes ces étapes

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au bilan de compétences, contactez :

contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr

Comment nous contacter ?

Nos Bureaux

11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Par Mail

contact@sensei-france.fr

Par Téléphone

01 87 66 61 47



Plus d'informations
sur sensei-france.fr



Sensei France

SARL au capital social de 1 000€
RCS Thonon 832 142 053
11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Directeur de publication : Davy Depaix